



CONDITIONS GENERALES DE VENTES PROFESSIONNELS FRANCE

1- Définition

« Commande » : Demande d'un Produit effectuée auprès du Fournisseur par un Client.

« Client » : Tout Professionnel achetant des Produits auprès du Fournisseur dans les Conditions définies par les présentes.

« Fournisseur » : La Société Aquaroché SARL, inscrite au RCS de Guéret sous le numéro 824 685 739, ayant son siège social au 8b Le Pont, 23380 Glénic.

« Professionnel » : Personne Morale ayant une activité en lien directe avec l'aquariophilie.

« Produits » : Ensemble des produits proposés à la vente par le Fournisseur.

2- Objet et Champ d'application

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir l'ensemble des modalités et conditions générales de vente des Produits commandés par le Client auprès du Fournisseur.

Sauf disposition contraire et expresse, les présentes Conditions s'appliquent à l'ensemble des Produits proposés à la vente par le Fournisseur.

Ces Conditions Générales ne s'appliquent qu'aux relations entre le Fournisseur et le Client, entendu comme Professionnel.

Toute vente de Produits conclue entre le Fournisseur et le Client vaut acceptation par le Client des présentes Conditions Générales. Le Client reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu de ces Conditions Générales ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document.

Le fait que le Fournisseur ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une des Conditions stipulées par les Conditions Générales ne peut pas être interprété comme valant renonciation par le Fournisseur à se prévaloir ultérieurement de l'une de ces Conditions.

3- Formation du Contrat

Les Tarifs du Fournisseur peuvent être modifiés à tout moment. Toute Commande ne devient ferme et définitive qu'après avoir été acceptée par le Fournisseur par retour de mail. L'acceptation peut néanmoins résulter de l'expédition des Produits commandés.

Si le Fournisseur a communiqué un devis, celui-ci restera en vigueur pendant 8 jours sauf disposition contraire expressément indiquée sur le devis.

Toute modification ou annulation de Commande devra faire l'objet d'un accord exprès, écrit et préalable du Fournisseur et intervenir avant l'expédition des Produits.

4- Processus de commande

Les Commandes sont reçues par mail. Dans le cas d'une commande par téléphone, celle-ci ne sera réputée reçue qu'après validation écrite d'un devis édité par le Fournisseur. Pour être valable, le bon de commande doit indiquer à minima la nature et la quantité des Produits objet de la Commande ainsi que le lieu de livraison et les restrictions potentielles tenant à la livraison dans ce lieu (Horaires d'ouverture du Client, Période de réception de marchandise). Si la commande est consécutive à un devis, le Bon de Commande devra faire apparaître la mention du devis auquel il se réfère. A la réception du Bon de Commande, le Fournisseur peut, selon disponibilité des stocks, accepter tout ou partie de la Commande. En cas d'acceptation partielle, les reliquats de Commande ne sont pas traités par le Fournisseur.

Le minimum de commande est fixé à 250€HT.

5- Prix

Les Prix s'entendent Hors Toutes Taxes, unitaires et hors frais de livraison.

Si la Commande du Client n'a pas fait l'objet d'un devis de la part du Fournisseur, les Prix applicables seront ceux du Tarif appliqué par le Fournisseur à la date de la Commande du Client.

Les modifications de Tarif par le Fournisseur ne s'appliquent pas aux Commandes en cours d'exécution.

6- Livraison et transport

Les livraisons se font sur palette 120x80 ou 80x60. Les palettes 120x80 sont des palettes EPAL consignées. Le client peut se voir facturer des frais pour non remise de la consigne au moment de la livraison.

La livraison des Commandes est réputée exécutée lors de la remise au premier transporteur. Les Produits voyagent aux risques et périls du Client, même si le Client a retenu la solution de transport proposée par le Fournisseur (Incoterm FCA près le Fournisseur).

Dans le cas où le Client a retenu la solution de transport proposée par le Fournisseur : A réception de sa Commande, le Client se doit de vérifier l'état et le nombre de Produits reçus, en présence du Transporteur. S'il apparaît que les Produits reçus ne sont pas conformes à la Commande ou présentent une anomalie, le Client doit consigner ses



réserve sur la lettre de voiture qui lui aura été remis. Le Client doit y renseigner les références et les quantités des Produits concernés et décrire de façon synthétique la ou les anomalies constatées sur les Produits. Par ailleurs, le Client devra adresser au Fournisseur par mail une copie de la lettre de voiture avec les réserves ainsi que des représentations, en couleur et de bonne qualité, des dites anomalies. Ces réserves doivent être communiquées au Fournisseur dans un délai de 24 heures à compter de la réception des Produits. A défaut, aucune régularisation ne sera possible. Les Produits endommagés doivent être tenus en l'état, dans leur emballage d'origine, à disposition du Fournisseur.

Les Produits sont manufacturés à la main. De ce fait, l'aspect esthétique (couleur, état de surface) et la dimension peuvent différer légèrement des photos de présentation des Produits, qui sont non contractuelles. Ces différences ne peuvent donc constituer un motif légitime de retour des Produits pour non-conformité.

7- Facturation

La facturation intervient le jour de la remise au premier transporteur.

Dans le cas où le client a retenu la solution de transport proposée par le Fournisseur, le transport est facturé en supplément. Sauf disposition contraire, un forfait de 45€HT s'applique pour le transport en France Métropolitaine. Le forfait transport ne s'applique pas pour les Commandes de Produit sur mesure. Celle-ci font l'objet d'une proposition de transport spécifique.

Les Commandes constituées exclusivement de Produits de la gamme ADS se voient appliquer des frais forfaitaires de 12€HT pour le transport, quel que soit le montant de la Commande.

Des frais administratifs de 8€HT s'appliquent pour le traitement de Commandes inférieures à 350€HT, hors frais de transport.

Les factures sont envoyées par email à l'adresse communiquée par le Client.

8- Paiement

Le paiement s'effectue à la Commande. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Tout autre délai de paiement fait l'objet d'un accord écrit validé par le Fournisseur.

Le défaut de paiement à l'échéance entraîne l'exigibilité de toutes les sommes dues et l'annulation de toute condition particulière de délai de paiement préalablement accordée au Client par le Fournisseur.

Le Fournisseur se réserve le droit de facturer des dommages et intérêts fixés à 3 fois le taux légal outre les frais judiciaires éventuels, ainsi qu'une indemnité pour frais de recouvrement, fixée à 40€ par facture.

9- Réserve de propriété

Le Fournisseur se réserve la propriété des Produits vendus jusqu'au paiement intégral du Prix de ceux-ci. Ne constitue pas un paiement au sens de cette clause la remise d'une traite ou d'un chèque. Le Client est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement, à revendre les produits livrés. Cependant, il ne peut ni les donner en gage ni en transférer la propriété à titre de garantie. En cas de revente, le Client s'engage à régler immédiatement au Fournisseur la partie du Prix restant due. Le Client s'engage, en cas d'ouverture d'une procédure collective à son encontre, à procéder au constat d'existence dans son stock de Produits impayés appartenant au Fournisseur et à lui fournir tout renseignement permettant d'exercer la revendication à l'égard des sous acquéreurs.

10- RGPD

Le Fournisseur s'engage à ne pas divulguer, à titre gratuit ou commercial, les données personnelles du Client. Les Données collectées servent uniquement au traitement des Commandes. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

11- Clause attributive de juridiction

Le Contrat est soumis au droit français. En cas de différend relatif à l'interprétation ou l'exécution du Contrat ou des Commandes pouvant en découler, le Fournisseur et le Client s'engagent à trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable dans un délai de 60 jours à compter de l'émergence du différend, celui-ci sera soumis aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de Limoges.